



Commune de CREVIN
Département d'Ille-et-Vilaine

DECISION DU MAIRE
N° 2023-07

Ouverture d'une ligne de trésorerie
ARKEA

Monsieur le Maire de CREVIN,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/04/005 en date du 27 mai 2020, donnant délégation au Maire pour réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 500 000 € ;

Considérant la nécessité de souscrire une ligne de trésorerie pour le budget principal de la commune au titre de l'exercice 2023 ;

DECIDE

Article 1 : Une ouverture de crédit de trésorerie est souscrite auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, sise allée Louis Lichou, 29480 LE RELECQ KERHUON, pour un montant de 200 000 €.

Article 2 : Les principales caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

Montant : 200 000 €
Durée : 12 mois
Taux : Variable
Index : TI3M, flooré à 0
Marge : 0,64 %
Frais de dossier : néant
Commission d'engagement : 0,25%
Commission de non-utilisation : néant

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal et sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Département d'Ille-et-Vilaine.

A CREVIN, le 13 avril 2023

Le Maire,
Daniel GENDROT



Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Affiché le

16 MAI 2023

ID : 035-213500903-20230413-202307BIS-AU